
Cahier des charges pour l'accompagnement d'un panel
d'adhérents Adédom

Accompagner les adhérents en situation de fragilité

Programme de modernisation CNSA – FAIRE 2023-2026

Février 2024

Avec le soutien de la



Contenu du cahier des charges

Le contact désigné pour le suivi de l'appel d'offres est :

Laurent Simao – 01 40 84 68 69 – l.simao@adedom.fr

Lætitia Verdier – 01 40 84 68 68 - PgmeCNSA.faire@adedom.fr

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à ces deux personnes pour toute demande relative à cet appel d'offres.

I. CONTEXTE

A. La fédération Adédom

Adédom résulte de la fusion de plusieurs réseaux au cours des quinze dernières années.

En 2002, ADESSA est née de la fusion de la FNAFAD (dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et la FNADAR (dont l'activité principale était l'aide aux Personnes Agées, Personnes Handicapées) et a accueilli de nouvelles associations de Services à la Personne.

En 2005, A DOMICILE naît de la fusion de la FNAID (anciennement « Aide aux Mères » créée en 1927, dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et l'UNACSS (dont l'activité principale était les services de soins infirmiers CSI et SSIAD).

Adessadomicile a été constituée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion d'ADESSA et d'A DOMICILE. La fédération change de nom le 1^{er} janvier 2020 pour devenir Adédom Fédération Nationale.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 300 adhérents, qui se caractérisent par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les associations du réseau emploient près de 22 500 salariés.

Acteur de l'économie sociale, la fédération est un regroupement d'employeurs associatifs, la fédération participe aux négociations concernant les conventions et accords collectifs de la branche de l'aide à domicile et du suivi de ces accords. Elle est depuis 2007, membre de l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB-domicile).

B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédom peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 1000);
- de leur organisation du niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement.

Les associations adhérentes d'Adédom exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer le cap, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

C. Présentation du programme de modernisation CNSA - FAIRE

Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux décrits ci-dessus, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents. Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser l'équipement des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA – FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la fédération Adédôm, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui d'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir.

Une des actions du programme CNSA – FAIRE consiste à accompagner les adhérents en situation de fragilité.

II. Accompagner les adhérents en situation de fragilité

Le programme Adessadomicile 2020 a démontré que beaucoup d'associations rencontrent des difficultés qui nécessitent un accompagnement renforcé qui ne rentre pas dans l'offre de service de la Fédération. En effet, la Fédération a pour mission de conseiller, d'accompagner, d'informer ses adhérents et de mutualiser leur savoir-faire et leurs expériences afin de favoriser leur développement et d'assurer leur pérennité mais n'a pas les moyens humains adéquats pour réaliser des audits économiques et financiers lorsqu'un SAAD rencontre des difficultés financières ou organisationnelles de nature à menacer sa pérennité. De plus, l'intervention d'un tiers dont la neutralité est indiscutable est préférable.

Dans le contexte de la réforme des Services autonomie à domicile et les transformations qui vont en découler, il est nécessaire que les associations puissent être accompagnées dans les difficultés qu'elles rencontrent que ce soit au niveau économique ou de la gestion des ressources humaines.

C'est pourquoi, la Fédération souhaite pouvoir proposer à ses adhérents la possibilité de financer un audit par un consultant

A. Objectifs visés de l'appel d'offres

- ✓ Accompagner les associations sur le changement de modèle économique.
- ✓ Aider les associations à mettre en œuvre les outils et les process nécessaires pour une gestion optimale
- ✓ Accompagner les associations sur une amélioration de la gestion des ressources humaines

B. Contenu de l'accompagnement

Adédôm lance en parallèle de cet appel d'offre, un appel à candidature auprès de son réseau afin de proposer l'accompagnement tel que décrits infra. Un objectif de 6 structures accompagnées est fixé pour 2024.

L'accompagnement par un consultant permettra de réaliser un audit financier. Le consultant accompagnera les adhérents dans la mise en œuvre des préconisations afin d'améliorer la maîtrise des coûts et ainsi garantir la pérennité de la structure et la qualité de service.

L'accompagnement se déroulera en plusieurs étapes selon la situation :

- Un diagnostic global sur le modèle économique
- Un audit sur les outils et process en place

- Des préconisations et un plan d'action pour leur mise en œuvre

Le consultant devra déterminer sur la base d'un diagnostic un ou deux indicateurs permettant de déterminer l'impact de l'accompagnement à 12 et 24 mois de la fin de son intervention

C. Livrables

Les livrables attendus correspondent aux différentes étapes :

- Un diagnostic global
- Un plan d'action comprenant des préconisations pour résoudre les problématiques identifiées
- Un bilan de l'accompagnement qui permettra de renseigner les indicateurs nécessaires auprès de la CNSA

D. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Appel d'offres	21 février 2024
Clôture de l'offre	13 mars
Audition des prestataires et choix définitif	22 mars (matin)
Suite à l'audition, transmission par écrit des modifications apportées à l'offre	27 mars
Réunion de lancement	Semaine 14
Démarrage des travaux	Semaine 16

L'action sera pilotée par **Laurent Simao et Lætitia Verdier** pour la fédération Adédom. Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement.

Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la prestation.

III. CRITERES DE SELECTION

La fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets et de sélectionner plusieurs prestataires pour la réalisation des accompagnements décrits dans ce présent cahier des charges.

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- La compréhension de la problématique
- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités
- Les références de l'équipe et les capacités d'intervention sur l'ensemble des 4 thèmes, une expertise plus poussée dans l'un des 4 étant bienvenue
- La qualité de la méthodologie proposée
- La disponibilité d'une équipe pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM dans un calendrier contraint
- Le rapport qualité/prix

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus, est fixée le **22 mars 2024 (matin)**.

IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance concernant le modèle économique des SAAD, ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la structure, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués. Le tarif journalier ne pourra dépasser **1300 € TTC/jour**.

Les coûts de l'accompagnement, doivent inclure toutes les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, d'hébergement, acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de services devront être transmises en format numérique par envoi par courriel ou envoi par un service d'envoi volumineux en ligne au plus tard **le 13 mars 2024 20h**. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive d'Adédom.

VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.